

VENDREDI 12
janvier 2024



AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Comment financer vos projets
en AB ?

Le fonds Avenir Bio vous aide !



ORDRE DU JOUR

11H30-11H40

INTRODUCTION

➔ Hervé LONGY, animateur Agriculture Biologique, Réso'them

RESO'THEM
Un collectif pour accompagner
la transition agro-écologique

Temps 1
11h40-11h50

AGENCE BIO, ELIGIBILITÉ AU FONDS AVENIR BIO

Présentation et rôles de l'agence Bio, présentation et éligibilité au fonds Avenir Bio

➔ Arielle ZOELLIN, animatrice Avenir Bio de l'Agence Bio



Temps 2
11h50-12h10

TÉMOIGNAGE D'INTERBIO NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation et rôles d'Interbio en Aquitaine et dans les autres régions, montage de projets et type de dépenses éligibles, exemples concrets

➔ Magali COLOMBET, coordinatrice Interbio Nouvelle Aquitaine



12H10-12H30

ECHANGES

VENDREDI 12
janvier 2024



Introduction

Hervé LONGY

VENDREDI 12
janvier 2024



AGENCE BIO, ELIGIBILITÉ AU FONDS AVENIR BIO

Arielle ZOELLIN, animatrice Avenir Bio de
l'Agence Bio



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FONDS AVENIR BIO

Présentation du Fonds Avenir Bio



SOMMAIRE

1. L'AGENCE BIO

2. LE FONDS AVENIR BIO

3. L'APPEL À PROJETS DU FONDS AVENIR BIO



L'AGENCE BIO






L'Agence française pour le développement et la promotion de l'agriculture biologique :
Groupement d'Intérêt Public créé en 2001

Membres du CA :



**INTERBIOS
REGIONALES**

Missions :

-  **Communiquer et informer** sur l'agriculture biologique
-  Développer l'**Observatoire national de l'agriculture biologique**
-  Gérer les **notifications** des opérateurs certifiés
-  Gérer la **marque AB**
-  Faciliter la **concertation** et contribuer à la **structuration des filières**



Pour en savoir plus : <https://www.agencebio.org/>



LE FONDS AVENIR BIO

Fonds de structuration des filières biologiques françaises :

- ☑ Création en 2008
- ☑ **13 M€** en 2023 – **18 M€** en 2024

Objectifs :

- ☑ Développer l'**offre** en produits issus de l'agriculture biologique
- ☑ Favoriser les **économies d'échelle**
- ☑ Sécuriser les **débouchés** et les **approvisionnements**

Subvention accordée pour soutenir des projets :

- ☑ **Collectifs** ➡ impliquant des **partenaires** complémentaires à différents stades de la filière
- ☑ Dont l'objectif est de **développer et de consolider** les filières bio françaises

➡ Engagement sur 3 ans



À qui s'adresse le Fonds Avenir Bio ?

 **Opérateurs économiques des filières bio** : entreprises ou coopératives implantées en France, organisations, associations ou groupements de producteurs **engagés dans un projet collectif**.

Les filières concernées :

 Dont les produits finaux sont certifiés bio (Eurofeuille)



Investissements éligibles :

Investissements matériels :

- **Production agricole primaire** uniquement si investissement à utilisation collective avérée
- **Transformation et commercialisation**

Investissements immatériels :

- **Recrutements en CDI** liés au projet
- Prestations de **conseil aux entreprises et appui technique collectif aux agriculteurs**



L'APPEL À PROJETS DU
FONDS AVENIR BIO

Appel à projets n°24 : du 3 avril 2023 au 31 mars 2025 → Dépôt des dossiers « au fil de l'eau »
→ Traitement des dossiers par vagues

① Analyse de la **complétude** et de l'**éligibilité**
→ *Les dossiers incomplets / inéligibles sont écartés*

↓
Vague en cours → 13 mars 2024

② Audition des porteurs de projets
en **Comité Avenir Bio** → Représentants des tutelles, des familles professionnelles de l'Agence
BIO, du club des financeurs et d'autres organismes partenaires

③ Notation des dossiers en **Comité Administratif** → *Présélection ou refus des dossiers*

④ **Instruction** approfondie → *Réponse définitive de l'Agence BIO*

⑤ **Engagement d'une convention**
(sur 3 ans avec des objectifs de réalisation)

Critères de sélection des projets

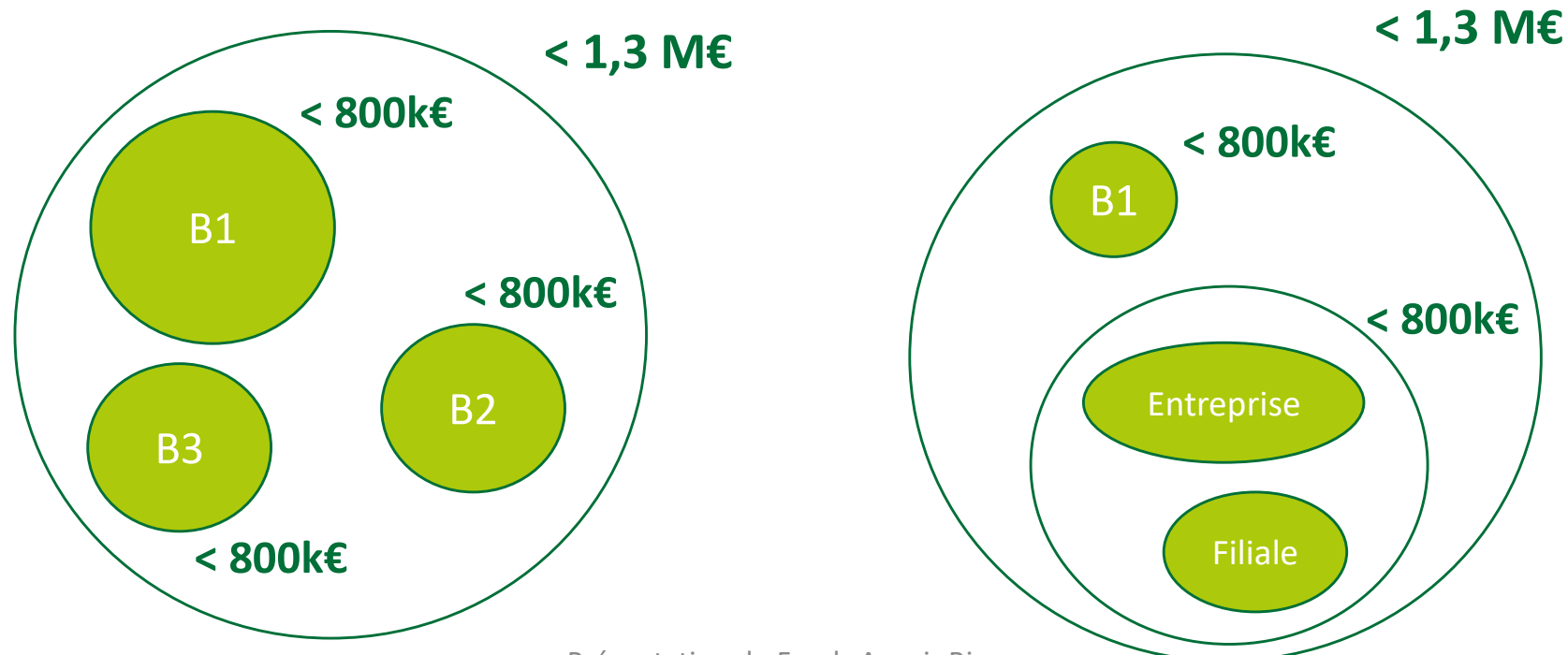
Projets de filières Partenariats	6 pts	<p>Amont : nombre de partenaires, qualités des liens (contractualisation et preuves d'engagement), producteurs dans la gouvernance</p> <p>Aval : nombre de partenaires, qualité des liens (contractualisation, commerce équitable), débouchés identifiés</p>
Impacts sur la filière bio	6 pts	<p>Amont : nombre de conversions, de producteurs, surfaces, innovation à transférer, relocalisation de productions agricoles, résilience climatique, entreprises 100% bio</p> <p>Aval : volumes, qualité du process, nouveaux produits, création d'emploi, innovation, entreprises 100 % bio, relocalisation d'outils de transformation et de stockage, consolidation/ sécurisation de la filière</p>
Cohérence globale et financière du projet	6 pts	<p>Stratégie du projet</p> <p>Cohérence du plan de financement</p> <p>Cofinancement public</p> <p>Cohérence aide Agence BIO / Objectifs</p> <p>Effet levier de l'aide</p>
Valorisation des démarches avancées	2 pts	Protection de l'environnement, signes de qualités, ESS, RSE, démarches officielles reconnues
Point bonus	1 pt	DOM, RHD, filières élevages, entreprises « 100% bio »

Planchers d'investissements et plafonds d'aide

☑ **Plancher d'investissements éligibles : 50 000 € HT pour le projet**

☑ **Plafond de demande d'aide :**

- **1,3 M€** d'aide max par projet
- **800 k€** d'aide max par bénéficiaire indépendant



Conditions de demande d'aide :

- **Partenariats** déjà identifiés
- **Stratégie** générale du programme fixée
- Le projet répond aux **critères** du Fonds Avenir Bio
- Le porteur de projet est une **PME**

➔ **Dépôt d'un dossier d'aide
au montage de dossier
(DAMD)**

Dépenses éligibles :

Montage administratif et financier du dossier :

Sélection des devis, business plan, plan de financement...

➔ Prestations de conseils **externe**


Plancher d'investissements éligibles : 5 000 € HT

Taux d'aide maximum : 50% du montant des investissements éligibles

Dépenses inéligibles :


Montage de dossier technique

Etudes de marché, étude de faisabilité, diagnostics, définition de la stratégie du projet...


LAURÉAT 2021 du FONDS AVENIR BIO
 Structuration des filières biologiques françaises



Filière laitière
 Principale région concernée : **Hauts de France**


 Localisation du porteur de projet

Points forts par rapport aux critères du Fonds Avenir Bio :

- Caractère pilote et innovant : aspects très qualitatifs de la production laitière et de la transformation
- Partenariats solides, notamment à l'amont, via des contractualisations pluriannuelles
- Part élevée des ventes en restauration hors domicile
- Cofinancement public obtenu

Lancement d'une gamme de crèmes dessert par Normandoise
 Après des premiers tests réussis en 2020, Normandoise, jeune entreprise de transformation laitière bio, fermière et artisanale, située dans les Hauts de France, souhaite développer, en complément de son offre de yaourts, une nouvelle gamme de desserts lactés bio artisanaux, et en faire un axe majeur du développement de l'entreprise.


Le projet se déroulera du 12 janvier 2021 au 31 décembre 2023

Le porteur de projet : Normandoise
 Partenaires associés : Groupe Dynamis, KAOKA, Atelier d2i

SCHEMA DE FILIERE

Ferme de Montagny + Biolait à terme → Lait bio → Crèmes dessert → dynamis
 KAOKA → Cacao bio équitable → Normandoise → Restauration hors domicile / Réseaux qualitatifs premium
 atelierd2i → Préparations de café bio, de caramel bio et coulis de fruits bio → Normandoise

Le projet, d'un montant total d'investissements de 339 971 €, sera financé par le Fonds Avenir Bio, à hauteur de 76 468 €, dans le cadre du Plan de Relance.
 Un cofinancement de 10 000 € a en outre été octroyé par le département de l'Oise, et un autre de 38 778 € dans le cadre du programme LEADER, géré par le Groupe d'Action Local du Grand Beauvaisis.



Pour plus d'informations sur le Fonds Avenir Bio :
<https://www.agencebio.org/vos-outils/financer-son-projet/fonds-avenir-bio/>

Site internet de l'Agence BIO

Sur les projets soutenus :

- fiches remarquables ;
- fiches projets lauréats ;
- films courts sur des projets: filières riz de Camargue, blé, fruits et légumes et viandes.

Sur le Fonds Avenir Bio :

- FAQ ;
- espace candidature ;
- informations sur les autres sources de financement.

Questions complémentaires : questionfab@agencebio.org

Merci



VENDREDI 12
janvier 2024



TÉMOIGNAGE D'INTERBIO NOUVELLE-AQUITAINE

Magali COLOMBET, coordinatrice Interbio
Nouvelle Aquitaine

INTERBIO

Nouvelle-Aquitaine

Engagés au service des acteurs de la Bio



interbionouvelleaquitaine.com

ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE BIO RÉGIONALE





INTERBIO EN QUELQUES CHIFFRES

290

ORGANISATIONS
ET OPÉRATEURS
MEMBRES

13

COLLABORATEURS
SALARIÉS

3 SITES

RÉPARTIS SUR
LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE

2,2M€

DE CHIFFRE
D'AFFAIRES

Chiffres de janvier 2022

NOS ACTIONS

Pour la filière BIO en Nouvelle-Aquitaine

**Fédérer
l'ensemble**
des acteurs de la
filière

**Représenter les
intérêts**
des adhérents et
de la filière

**Contribuer au
développement** de
la filière BIO
régionale

**Assurer la
promotion** des
produits BIO
régionaux

**Soutenir
l'introduction de
produits BIO**
en restauration
collective

Accompagnement des porteurs de projets

- **Accompagnement pour rechercher et optimiser les dispositifs de subvention**
- **Montage du dossier et lien avec les instructeurs**
- **Justification et demandes de versements des aides**
- **Accompagnement lors des contrôles**

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES C'EST

63

DOSSIERS
SUIVIS

46M €

DÉPENSES
ÉLIGIBLES

15M €

MONTANT
SUBVENTIONNÉ

L'objectif est de consolider des projets, des partenariats pour développer et pérenniser les filières bio sur notre territoire.

Les autres interpros bio en France



« Il est recommandé aux porteurs de projet de faire part aux relais régionaux* de leur dépôt de dossier au Fonds Avenir Bio. Dans chacune des régions de France, ces structures coordonnent les projets et les actions de développement des opérateurs régionaux spécialisés dans les produits issus de l'agriculture biologique.

*La liste et les contacts des associations bio régionales

<https://www.agencebio.org/vos-outils/fonds-avenir-bio/contacts-interbios-draaf-et-conseils-regionaux/>

Les projets

- Les établissements d'enseignement agricoles non éligibles
 - Sauf les exploitations agricoles et les ateliers technologiques
- Des projets de filières
 - Partenariats démontrés avec des opérateurs de l'amont et de l'aval
 - Des impacts sur la filière bio
- Des projets accompagnés
 - Co-financement fortement conseillé
 - Engagement financier
- Des projets bio mais pas que
 - Démarches avancées (RSE, Commerce Equitable, Qualité de l'eau, Restauration collective,...)
 - Bonus : 100% bio et RHD

Les projets

- Exemples de dépenses
 - Matériel agricole collectif (entre plusieurs exploitations)
 - Bâtiments et équipements
 - Outils de première transformation (taux d'intervention maximum)
 - Outils de deuxième transformation (taux diminué)
 - Création d'emplois (CDI)
 - Qui peuvent être complétées par:
 - Actions de promotion et de communication des produits agricoles
 - Recherche, développement, expérimentation

Le projet

- Construire le projet et son budget avec les partenaires de l'amont et de l'aval
 - Projet sur 3 ans
 - Devis, co-financements, business plan sur 5 ans
 - S'assurer de la formalisation du partenariat (contrats, engagements)
 - Avoir des objectifs chiffrés de développement de la filière bio
- Ne pas commencer les dépenses avant le dépôt complet du dossier (signature de devis)
- Particularité du dossier Avenir Bio
 - Très qualitatif (contexte, stratégie, objectifs, partenariats,...)
 - Chiffrés (business plan, liste des dépenses prévisionnelles, co-financements, objectifs)

Le calendrier

- Montage du dossier (6 mois environ)
 - Rédaction et compilation des pièces
- Le dépôt
 - Le démarrage des dépenses est autorisé
- Le jury (3 par an)
 - Le porteur et ses partenaires présentent leur projet au Jury Avenir Bio (5 min de présentation et 15 minutes d'échanges)
- Le comité administratif (1 à 2 mois environ après le jury)
 - Des pièces complémentaires peuvent être demandées
- La signature de la convention (1 an environ après le démarrage du dossier)
 - Une avance de 50% de la subvention est possible
 - Le reste des versements a lieu sur présentation des dépenses réalisés et de l'état des lieux de l'atteinte de objectifs (à partir de 70% des dépenses réalisés et au solde)

Exemple : SAS Les Fermes de Chassagne

- Création d'un outil de valorisation pour renforcer une filière grandes cultures bio, locale et équitable
- AVANT :
 - 8 producteurs dans un GIE, que pour la commercialisation
 - Cofinancement FEDER/Région (750k€ FEDER + 600k€ FAB).
- IMPACT :
 - Création de la SAS : 30 producteurs, outils dimensionné (réception, stockage, triage, transformation, conditionnement), dédié et partagé pour valoriser les productions
 - Répondre à la filière équitable : renforcement et formalisation des contrats donc sécuriser
- APRES : ouvre le champ des possibles suite au changement d'échelle (nouvelle ligne de conditionnement à venir pour faire des contenants différents et répondre à la demande + accueil de nouveaux producteurs + Création de poste : pour la direction et le commercial -se professionnaliser-

Exemple : COFRA

- Développement d'une station de calibrage et conditionnement en pommes bio en réponse à l'augmentation des surfaces en pommes bio
- AVANT :
 - L'outil n'est plus aux normes et a besoin de se moderniser
 - Des partenariats solides notamment avec l'aval ce qui permet de sécuriser les marchés et les débouchés des producteurs
- IMPACT :
 - +44% des surfaces
 - +76% du nb de producteurs
 - Création de 2 emplois dont un responsable de la production
- APRES :
 - Développement des partenariats avec la transformation, développement de l'activité en restauration collective et d'une activité export
 - Optimisation de l'outil qui permet d'être plus compétitif et de diminuer les coûts de stockage et conditionnement
 - La Cofra peut assoir sa place de référent de la filière pomme bio français.

Je reste à votre disposition.

Magali Colombet

Coordinatrice Interbio Nouvelle-Aquitaine

m.colombet@interbionouvelleaquitaine.com

Martine CAVAILLE

Coordinatrice Interbio Nouvelle-Aquitaine

m.cavaile@interbionouvelleaquitaine.com

VENDREDI 12
janvier 2024



Questions / réponses



WEBINAIRES **DEA DAT** 2024

Merci pour votre attention !

Prochain RDV

**VENDREDI
9 FÉVRIER**

**11H30
-
12H30**

VALORISATION DES DONNÉES

**PLATEFORME WEB DE PARTAGE DES DONNÉES TECHNICO-
ÉCONOMIQUES DES EXPLOITATIONS**